

### **Article 1 - OBJET**

Le Département de la Haute-Savoie, sis 1 avenue d'Albigny - CS 32444 - 74041 ANNECY CEDEX, organise un jeu « Quiz des collégiens », gratuit et sans obligation d'achat.

Ce jeu est lancé dans le cadre de ses actions auprès des collégiens de Haute-Savoie et notamment des élèves de 6<sup>e</sup>. Ceux-ci ont reçu, le jour de la rentrée, un agenda scolaire offert par le Département. Chaque mois, une question de culture générale sur la Haute-Savoie s'est glissée dans les pages de cet agenda. Les collégiens sont invités à y répondre sur le site <https://actu.hautesavoie.fr>.

Ce jeu a vocation à stimuler la curiosité des élèves de 6<sup>e</sup> sur leur département.

### **Article 2 - DURÉE**

Chaque mois, une nouvelle question sera posée et remplacera celle du mois précédent.

Les dates de parution de chaque question sont celles auxquelles les questions apparaissent dans le bloc éphéméride de l'agenda scolaire du Département de la Haute-Savoie, soit :

3 septembre 2020

14 octobre 2020

19 novembre 2020

17 décembre 2020

14 janvier 2021

22 février 2021

24 mars 2021

26 avril 2021

26 mai 2021

22 juin 2021

La publication de chaque nouvelle question mettra fin au « quiz » du mois précédent, donnant lieu à une vérification des réponses enregistrées et à un tirage au sort parmi les bonnes réponses.

### **Article 3 - PARTICIPATION**

Le Quiz des collégiens est réservé aux élèves de 6<sup>e</sup> des 72 collèges de Haute-Savoie.

Les élèves de 6<sup>e</sup> souhaitant participer doivent **demander et obtenir l'autorisation de leurs parents ou responsables légaux avant de participer à ce jeu.**

Chaque élève n'est autorisé à répondre qu'une seule fois à chaque question.

La participation au concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, dans tous ses articles, ainsi que ses avenants éventuels. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans ce règlement entraîne la nullité de la participation.

### **Article 4 – SÉLECTION**

Le gagnant, chaque mois, sera tiré au sort parmi les participants ayant donné la ou les bonnes réponses.

### **Article 5 – PRIX**

Chaque mois, un lauréat gagnera des objets promotionnels à l'effigie du Département de la Haute-Savoie.

Chaque lauréat sera informé par courriel à l'adresse email qu'il aura indiqué dans son formulaire de participation. Son prix lui sera adressé à l'adresse postale qu'il indiquera par retour de courriel. Aucun prix n'est échangeable contre un autre ou contre sa valeur monétaire. Aucune facture individuelle ne sera fournie aux lauréats.

#### **Article 6 - LITIGES ET RESPONSABILITÉS**

Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification, y compris s'il a été déclaré attributaire d'un prix.

Toute demande relative à l'interprétation du présent règlement ainsi que toute contestation doivent être adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Département de la Haute-Savoie, Direction de la communication institutionnelle, 1 avenue d'Albigny - CS 32444 - 74041 ANNECY CEDEX.

Le participant et ses responsables légaux renoncent à tout recours contre le Département :

- en cas d'annulation, suspension, report du Quiz des collégiens, ou de modification des clauses du présent règlement, quelle qu'en soit la cause ;
- en cas de non réception du formulaire de participation due notamment à des coupures de courant ou de réseau.

#### **Article 7 - CONSULTATION DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement est disponible en ligne sur le site : <https://actu.hautesavoie.fr>